

SIAME

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques

Société Anonyme au capital de 14.040.00 Dinars
Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia
RC : B1126321997 ; MF : 011723QAM000

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 11 Juin 2010 à 16 heures au siège social de la Société sis à la Zone Industrielle de Grombalia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009;*
- 2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009;*
- 3- Examen et approbation des états financiers de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009;*
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2009;*
- 5- Examen et approbation des états financiers consolidés de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009;*
- 6- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2009;*
- 7- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2009;*
- 8- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2010-2012;*
- 9- Informations sur les éventuels franchissements de seuils et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.*

Le Président du Conseil d'Administration

Mongi Jelassi

SIAMIE

Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2010

Projet de Résolutions

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2009, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2009 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés présente un solde de 2.318.150,870 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le Résultat déficitaire de l'exercice 2009 s'élevant à (1.021.615,723) DT dans les résultats reportés :

Résultat net de l'exercice	(1.021.615,723)
Résultats reportés au 31 décembre 09	2.318.150,870
Report à nouveau	1.296.535,147

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2009 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

Compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice clos e 31/12/2009, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir à titre exceptionnel des jetons de présence de 100 dinars brut par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne M. Mohamed DERBEL, Expert Comptable membre de l'OECT, pour un mandat de trois ans expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2012 entant que commissaire aux comptes de la SIAME.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.